Communiqué de presse – Alain Maron – Bruxelles – 16 mai 2022

Le parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région bruxelloise : Qu'est-ce qui change à partir du 1er juin 2022 ?

Ce lundi 16 mai, Alain Maron, Ministre bruxellois de l'Action sociale, s'est rendu, avec Madame Mariam El Hamidine, Bourgmestre de Forest, chez Convivial, un des trois BAPA (Bureau d'Accueil pour Primo-Arrivant) de la Région bruxelloise. L'occasion d'aller à la rencontre des bénéficiaires de ce parcours et des travailleurs de terrain. Une visite afin de mettre en lumière ce parcours d'accueil et ses spécificités bruxelloises.

Le parcours d'accueil pour primo-arrivants existe en Région bruxelloise depuis 2015. Ce dispositif a pour objectif de permettre à toute personne qui souhaite s'établir durablement en Belgique d'avoir une meilleure connaissance de notre société et de lui permettre une meilleure participation à la vie sociale, économique et culturelle de Bruxelles. Ces parcours d'accueil sont organisés à Bruxelles par 3 BAPA et AgII-bon.

Concrètement, le **parcours d'accueil inclut** :

1. Un accompagnement dans les démarches socio-administratives ;
2. Des cours de langues ;
3. Une information sur les droits et devoirs de toute personne vivant en Belgique (module de 10 Heures) ;
4. Une formation à la citoyenneté (formations de 50 heures). Ce sont des formations qui notamment l'Histoire de la Belgique et des migrations, la géographie, le fonctionnement institutionnel de la Belgique, le système de sécurité sociale, le marché de l'emploi, les modalités de participation à la vie de la Cité. Des visites sont également organisées : le Parlement, les administrations communales, Actiris, le Musée BelVue, le Musée des Migrations.

Le parcours d'accueil en quelques chiffres-clés (depuis 2016)

1. **13.762 personnes** se sont adressées à l'un des Bapas ;
2. **1.055 modules** de « Droits et devoirs » ont été dispensés en plus de 47 langues différentes.
3. **445 formations citoyennes** ont été dispensées en 9 langues différentes.
4. **1.200 modules d'apprentissage du français** (alphabétisation ou Français Langue étrangère) pour des groupes variant entre 12 et 20 personnes.
5. Aujourd'hui, à la mi-mai 2022, environ **4.000 personnes** suivent un parcours d'accueil auprès d'un des trois BAPA agréés (dont 2.200 sont occupés dans un volet secondaire). Parmi ces 4.000 personnes :
   → 55% de femme et 45 % d'hommes ;
   → Environ 35% de personnes entre 18 et 29 ans, 52 % entre 30 et 44 ans, 13 % de plus de 45 ans
   → Au niveau des nationalités :
   - Environ 25 % d'Asie de l'Ouest (Irak, Syrie, Turquie …)
   - Environ 18 % d'Afrique du Nord
   - L'Asie du « Sud » (Inde, Afghanistan, …) 18 %
   - Afrique de l'Ouest et de l'Est : 15 %
   - Europe : 8 %

Pour **Alain Maron**, Ministre bruxellois de l'Action sociale : *« Depuis le début de la législature, nous travaillons à améliorer l'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise. Au 1er juin nous atteignons 2 résultats : l'entrée en vigueur du parcours obligatoire, (grâce à une collaboration constructive avec mon homologue Monsieur Somers) et l'élargissement du public qui a accès au parcours d'accueil sur base volontaire. Ces résultats sont rendus possibles notamment par le budget complémentaire qui a été dégagé (1.185.000€) qui permet de renforcer les BAPA et l'offre de cours de français. »*

A partir du 1er juin 2022, **certaines personnes seront visées par l'obligation** de suivre ce parcours d'accueil. Ce parcours sera obligatoire pour les personnes :

1. Qui ont entre 18 et 65 ans
2. Qui s'inscrivent pour la 1ère fois au registre des étrangers d'une commune bruxelloise
3. Qui séjournent légalement en Belgique depuis moins de 3 ans

Après la réception de leur titre de séjour les personnes ont 6 mois pour s'inscrire dans un bureau d'accueil. Ils ont ensuite 18 mois pour terminer le parcours. Les communes auront un rôle important à ce niveau pour informer les personnes, les orienter vers les BAPA ou Agll-bon et vérifier que les personnes remplissent cette obligation.

En parallèle, le public qui peut suivre le parcours d'accueil sur base volontaire sera élargi. Le 24 mai prochain, le Parlement examinera la proposition formulée par le Ministre Maron d'étendre l'accès au parcours d'accueil à toute personne majeure qui le souhaite, y compris celles qui résident sur le territoire depuis plus de 3 ans.

Pour rencontrer ces deux défis, la COCOF a donc dégagé 1.185.000,00 € supplémentaires à partir de 2022. L'objectif est de permettre de renforcer la capacité d'accueil des BAPA (5.500 personnes à ce jour) et d'accroître l'offre de cours de français. Le budget total annuel dédié à cette politique en Région bruxellois (pour les personnes qui souhaitent s'orienter vers la filière francophone) est de 9.400.000 €/an.

Pour **Alain Maron**, *« il faut poursuivre le travail pour contribuer à ce que toute personne qui souhaite s'établir durablement à Bruxelles soit accompagnée adéquatement pour participer activement à la vie sociale, économique et culturelle. Ceci implique également de renforcer l'articulation avec les secteurs connexes (emploi, logement et action sociale) et de lutter activement contre tous les mécanismes de discrimination et d'exclusion. Les défis sont majeurs, je remercie les BAPA, Agll-bon et les deux administrations qui ont fourni un travail colossal des derniers mois. »*

« On se réjouit de la collaboration renforcée des services Population et des BAPA qui vont dès lors mieux accueillir et accompagner les personnes qui arrivent à Forest et ailleurs en Région bruxelloise. Je remercie les services communaux qui s'adaptent aussi à cette nouvelle voie pour que Forest reste une Commune Hospitalière », ajoute **Mariam El Hamidine,** Bourgmestre de Forest.

Au niveau des acteurs :

Il y a 3 Bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) agréés pour organiser le parcours d'accueil des personnes qui choisissent la **filière francophone** :

1. Depuis septembre 2015 : **VIA** (porté par les Communes de Schaerbeek et Molenbeek) et
2. **BAPA BXL** (porté par la Ville de Bruxelles et son CPAS).
3. Depuis juin 2019 : **CONVIVIAL** en tant que bureau d'accueil de catégorie II, situé à Forest (à la frontière de Anderlecht). Etant le BAPA le plus récemment installé, sa marge de capacité d'accueil reste importante.

A ce jour, ces 3 BAPA ont une capacité d'accompagnement de **5.500 personnes**

L'opérateur chargé de l'organisation des parcours d'accueil des personnes qui choisissent la filière néerlandophone est AgII-bon qui a une capacité d'accompagnement de 4.000 personnes

Les opérateurs de cours de français :

A ce jour, 15 opérateurs sont conventionnés pour dispenser un total de 39.670 heures de formation chaque année (18.700 heures en alphabétisation et 20.970 heures en FLE). Pour mieux évaluer le dispositif d'accueil, le CRACS, Centre régional d'appui en Cohésion sociale, s'est vu confier une mission d'appui, de recherche et d'évaluation du dispositif d'accueil des primo-arrivants depuis 2016.

Plus d'infos ?

Simon VANDAMME, Porte-parole d'Alain Maron – 0479 66 03 23

Caroline Corbiau, Attachée de communication du cabinet de la Bourgmestre de Forest – ccorbiau@forest.brussels – 0490 52 49 48